

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Date de la Convocation : 13 novembre 2024
Date de publication : 26 novembre 2024
Conseillers en exercice : 11
Présents : 9
Votants : 9

Le 25 novembre 2024
à 18 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, salle du Conseil Municipal, **sous la présidence** de Mme Carole THOUESNY, Maire.

Étaient présents :

Mmes Valérie BEAUSEIGNEUR – Corinne HOFFEL - Lysiane PY - Myriam PETHITHORY (arrivée à 18 h20) - Pascale PION
MM Daniel BERTHAUD - Olivier CARREY - Gérard BOICHOT formant la majorité des membres en exercice.

Résultat du vote
- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Absents excusés :

Mme - Céline SCHWARTZ
M Jean-Pierre MUSSIO

Procurations :

Néant

Envoyé en préfecture le 27/11/2024
Reçu en préfecture le 27/11/2024
Publié le 27 NOV 2024
ID : 025-212501969-20241125-DCM_2024_71-DE

M. Gérard BOICHOT a été élu **secrétaire**.

OBJET: PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu, le Code Général de la Fonction Publique,
VU le Code des Assurances,
VU le Code de la sécurité sociale,
VU le Code de la mutualité,
VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
VU le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;
VU la Directive 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil, du 31 mars 2004, relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services ;
Vu la Circulaire n°RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents
VU la liste des contrats et règlements labellisés sur le site internet <http://www.dgcl.interieur.gouv.fr>
VU la délibération du Conseil d'Administration du centre de gestion du Doubs en date du 17/06/2019 portant choix de conventions de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire ;
VU l'avis favorable du comité social territorial en date Du 5 novembre 2024
VU l'exposé du Maire ou du Président ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des votants :

d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour :

Le risque prévoyance c'est-à-dire les risques liés à l'incapacité de travail, l'invalidité ou le décès,

1. Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement aux contrats labellisés au niveau national par les organismes compétents pour leur caractère solidaire et responsable qui auront été conclus par les agents (1)

2. Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé à 7 euros

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

DASLE, le 26 novembre 2024

Le Maire, Madame Carole THOUESNY

